

B) La fiscalité

Le produit fiscal attendu s'élève à 1 308 231 € avec les taux suivants, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43,47 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 74,41 %
- Taxe d'habitation : 20,34 %

Taxes	Bases notifiées en 2023	Bases réelles en 2023	Bases notifiées en 2024	Taux votés en 2024	Produit attendu en 2024 à taux constant
Foncier bâti	2 657 000	2 693 384	2 813 000	43,47	1 222 811 €
Foncier non bâti	85 200	85 158	88 500	74,41	65 853 €
Taxe d'habitation	170 386	131 974	96 200	20,34	19 567 €
TOTAL					1 308 231 €

auquel viennent s'ajouter les allocations compensatrices pour 7 479 €, le FNGIR pour 1 456 € et l'effet du coefficient correcteur pour 432 846 €
soit un total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale de 1 750 012 €